

01578

N° _____/MFP/CAB/DAJC/SDC

Abidjan, le 06 JUIL 2022

COMMUNIQUE

Dans le cadre de l'intégration à la Fonction Publique des ex-enseignants contractuels issus du Programme Social du Gouvernement (PS-Gouv) 2019, Son Excellence le Président de la République a procédé à la signature de trois (03) décrets ainsi qu'il suit :

- décret n°2022- 424 du 24 juin 2022 portant nomination à titre exceptionnel de mille huit cent quatre-vingt-neuf (1889) ex-enseignants contractuels dans l'emploi de Professeur de Lycée, grade A4 ;
- décret n°2022-435 du 04 juillet 2022 portant nomination à titre exceptionnel de trois mille cent onze (3111) ex-enseignants contractuels dans l'emploi de Professeur de Collège, grade A3 ;
- décret n°2022-425 du 24 juin 2022 portant nomination à titre exceptionnel de cinq mille deux cent quatre-vingt-deux (5282) ex-enseignants contractuels dans l'emploi d'Instituteur Adjoint, grade C3.

Les personnes dont les noms figurent sur ces décrets de nomination à titre exceptionnel feront l'objet d'affectation au Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation en vue de leur prise de service dans le Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (SIGFAE) et leur insertion dans le Fichier Unique de Référence (FUR) pour la prise en compte de leur premier mandatement.


Anne Désirée OULOTO

